MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Direction des Entreprises et des Partenariats de Sécurité et des Armes
Service central des armes et des explosifs
Bureau contrôle – Section contrôle détenteurs Nevers
Affaire suivie par : Mdl/chef BUFFET Jonathan
Tél : (+33)6 74 80 13 03
jonathan.buffet@interieur.gouv.fr

Compte rendu de contrôle

Le 24/06/2025, des agents du service central des armes et explosifs ont procédé en votre présence au contrôle administratif de l'établissement : « Société de tir de Chomerac » dont vous êtes le président.

☒ Un certain nombre de manquements ont été constatés, en conséquence il vous est demandé de procéder à la mise en conformité des points suivants :

☐ Le contrôle n'a pas mis en évidence de manquements ou d'écarts majeurs.

☒ A l'occasion du contrôle quelques conseils ont été prodigués à M. FLOCH Didier

* Transmettre à l'autorité administrative, la liste des adhérents non renouvelés et/ou du retrait des avis favorables (article 6 de l'arrêté du 28/04/2020).
* Acquérir un DAE, obligatoire depuis le 1/01/2022 pour les ERP de 5e catégorie type X (décret n° 2018-1186 du 19/12/2018).

☒ Un délai vous est accordé pour procéder à la mise en conformité. Vous transmettrez au contrôleur dont les coordonnées sont indiquées en en-tête, les pièces justificatives attendues avant le : 31/07/2025

☐ Il vous est rappelé que l'absence de mise en conformité et donc du respect de la réglementation en vigueur peut être de nature à remettre en cause les autorisations dont vous bénéficiez.

En cas de difficultés ou d'interrogations, vous pouvez vous adresser à ce même contrôleur.

Le responsable légal (ou son représentant)

Fait à Nevers
Le 30/06/25
le (s) contrôleur(s)

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr